

Propositions de l'AE-EPS au groupe d'experts chargés de la rédaction du projet des programmes de l'enseignement commun et optionnel d'EPS pour le lycée d'enseignement général et technologique

Préambule

Notre Conseil national a pris plusieurs fois position lors de consultations ou d'auditions avec l'E.N. depuis 2014. Forte de sa diversité, l'AE-EPS a constitué pour l'occasion, des groupes *ad hoc* en s'appuyant sur les réflexions des 4 groupes ressources de l'association (CEDREPS, groupe PLAISIR & EPS, Analyse des pratiques, groupe Evaluation Par Indicateur de Compétences). Ceux-ci réfléchissent en permanence, à partir de leur propre cadre de référence, à l'évolution de l'enseignement de l'EPS. Leurs travaux riches et innovants sont régulièrement publiés dans notre revue professionnelle et d'autres ouvrages reconnus.

Les propositions qui suivent ne sont donc pas une simple compilation exhaustive de leurs travaux, mais une synthèse de ce qu'ils partagent majoritairement avec le Conseil national de notre association. Ces propositions ont été officiellement validées au sein de nos instances de décision. Toutefois, nous tenons à souligner que les délais ont été excessivement courts pour rédiger un document innovant, cohérent et compatible avec les pratiques d'enseignement actuelles.

1. Concernant les finalités de l'EPS au lycée

Constats/bilans :

- 40% à 60% des jeunes ne pratiquent aucune activité physique ou sportive, en dehors de celles « imposées » dans le cadre scolaire. Ce décrochage s'accroît à l'entrée au lycée et s'amplifie à l'entrée à l'université quand l'EPS n'est plus obligatoire.
- Les finalités actuelles de l'EPS sont trop générales et pas assez spécifiques au lycée dans l'optique du continuum Bac-3/Bac+3

Propositions :

⇒ Préparer et développer chez les adolescents l'habitude de pratiquer régulièrement et avec plaisir une activité physique de façon autonome et citoyenne tout au long de leur existence. C'est pour nous un enjeu prioritaire de l'EPS au lycée dans un souci de santé, de bien-être et d'établissement d'un rapport positif à soi et aux autres.

2. Concernant les objectifs généraux

Constats/bilans :

Les trois objectifs généraux peuvent demeurer à condition que leur formulation les fasse davantage converger vers la finalité retenue.

Propositions :

⇒ L'EPS ne se réduit pas à la seule pratique d'activités physiques ou de sport. Elle contribue pleinement, au cours de la scolarité à l'acquisition de connaissances et compétences permettant l'intervention sur soi et ses propres propriétés corporelles pour conduire et gérer un style de vie actif.

⇒ Ces connaissances et compétences acquises leur permettront également de gérer de manière autonome une pratique dans la mise en œuvre de projets individuels (technique, d'entraînement, ...) et collectifs (de coopération, d'opposition, ou des deux...).

⇒ Elle sollicite l'activité adaptative des élèves en vue de les amener à une plus grande maîtrise de leur motricité par la confrontation aux cultures des pratiques physiques de notre temps. Cette mise en jeu corporelle originale donne accès à de véritables formes d'intelligences pratiques, elle doit être maintenue.

⇒ L'élève devrait approfondir une culture des pratiques physiques déjà vécue au collège mais aussi être en mesure de se positionner vis-à-vis d'elle, d'adopter un regard critique et de faire des choix.

⇒ Il est donc important que les élèves puissent prétendre à une réussite gratifiante et ainsi se forger et entretenir un sentiment de plaisir et une volonté d'engagement à l'égard de l'exercice, de l'effort et des pratiques physiques.

⇒ Enfin, la nécessité d'agir et d'interagir au sein d'un collectif doit pouvoir développer le sens de l'organisation, le respect d'autrui et des règles, qui sont les piliers de la socialisation.

3. Concernant les contenus des programmes

Constats/bilans :

- Moindre cohérence et lisibilité du parcours de formation de l'élève au regard de la matrice disciplinaire de l'EPS en collège.

- Grande disparité de formulation des compétences attendues selon les APSA dont beaucoup révèlent une exhaustivité des contenus à s'approprier et donc une difficulté voire une impossibilité à enseigner.

- Le concept de « compétence propre » n'est plus vraiment approprié car il a été abandonné dans la terminologie collège.

- Les compétences attendues sont déconnectées des contextes favorables à leur expression.

- Beaucoup n'intègrent pas suffisamment les compétences méthodologiques et sociales.

- Le terme APSA ne permet plus de recouvrir aujourd'hui l'ensemble des pratiques physiques sur lesquelles le professeur d'EPS peut appuyer son enseignement et renforcer la confusion sport/EPS.

- La liste nationale d'APSA enferme et rend impossible l'utilisation de certaines activités si elles ne sont pas dans la liste académique.

Propositions :

- ⇒ Sortir des compétences attendues des programmes de lycée et proposer des thèmes d'enseignement précis pour orienter le travail des professeurs.
- ⇒ Proposer des attendus de fin de cycle plus clairs et plus précis que ceux de collège incluant des aspects moteurs, méthodologiques, sociaux. Dans une logique curriculaire, ces attendus pourraient concerner uniquement la fin du parcours du lycéen.
- ⇒ Réaffirmer le poids des compétences méthodologiques et sociales pour plus de cohérence et de légitimité au regard des nouveaux enjeux de l'EPS mais également de l'utilisation des TICE.
- ⇒ D'un point de vue sémantique il serait plus intéressant de parler de pratiques physiques, plus proches de la réalité et non plus d'APSA car cela entretient une grande confusion entre différentes notions (activité physique, pratique physique, activité sportive...)
- ⇒ Regrouper les pratiques physiques, sportives, artistiques, de développement et d'entretien de soi (PPSAD) dans de grandes catégories de situations éducatives, contribuant à proposer un parcours de formation équilibré du lycéen en EPS. Le concept de « champ d'expériences » ou « champ d'expériences motrices » serait plus approprié et plus en cohérence avec la terminologie du collège car il renvoie plus à un substrat éducatif qu'à un but en soi. Ces champs d'expériences motrices et culturelles originales seraient orientés par des intentions et des émotions propres à l'ensemble des pratiques physiques les constituant.
- ⇒ Pour chaque champ, un programme coordonné de thèmes d'enseignement préciserait ce qui doit être enseigné et laisserait la possibilité aux enseignants de choisir les pratiques physiques *ad hoc* en fonction du contexte.
- ⇒ Ouvrir le champ des pratiques en élargissant la liste nationale et /ou les listes académiques et/ou en permettant, à des « activités d'établissement », sous certaines conditions, de devenir certificatives.
- ⇒ Des règles de programmation claires, dans l'esprit de celles actuellement en vigueur, devront être établies pour renvoyer à un parcours de formation complet du lycéen au cours de sa scolarité.
- ⇒ Visiter les 5 « champs d'expériences motrices » sur la classe de seconde et première.
- ⇒ En terminale, proposer un menu de seulement 2 PPSAD à condition qu'elles aient été vécues en seconde et/ou première. Pour les établissements ne pouvant proposer plusieurs menus aux élèves, autoriser l'enseignement de 3 PPSAD dont seulement 2 seront évaluées au choix de l'élève ou une majoration de l'une des 3 au choix de l'élève.

4. Concernant les formes de pratique scolaire

Constats/bilans :

- Les formes de pratique proposées durant la scolarité au lycée diffèrent peu de la forme de pratique proposée lors de l'évaluation en CCF.

- Les modalités de pratique majoritairement à l'œuvre permettent certes la réussite des élèves les plus sportifs mais mettent en difficulté les élèves qui n'ont plus de pratique physique depuis plusieurs années.
- Il n'y a pas ou peu d'incitation à créer des formes de pratique originales et aux caractéristiques parfois singulières des élèves. Par ailleurs, elles sont rarement articulées à des thèmes d'enseignement.
- Il est difficile de faire pratiquer et progresser significativement les élèves en deçà de 10h de pratique effective par APSA. De surcroît, les conditions matérielles ramenées au nombre d'élèves déterminent les apprentissages en influant sur le temps de pratique réelle.

Propositions :

- ⇒ Nous proposons que soit précisé clairement que l'enseignant peut adapter les pratiques physiques au contexte scolaire réel afin de permettre à tous les élèves de faire valoir les compétences acquises.
- ⇒ Nous proposons que les formes de pratique scolaire mettent clairement en évidence un nombre restreint de connaissances à construire dans un contexte qui leur donne du sens et qui offre des possibilités de réussites.
- ⇒ Autoriser des modalités de pratique qui créent les conditions d'efficience pour chacun.
- ⇒ Concevoir des documents d'accompagnement qui montrent le chemin d'une différenciation des formes de pratique en proposant des contextes plus adaptés aux possibilités des élèves et donc plus mobilisateurs.
- ⇒ Assurer un minimum de 10h effectives de pratique par activité retenue. Cela impose de proposer maximum 3 PPSAD en classe de seconde et 3 PPSAD en classe de première.
- ⇒ Les programmes devraient préciser que 24 élèves par groupe semble un effectif optimal, au vu des conditions d'enseignement les plus habituelles.

5. Concernant l'enseignement optionnel

Constats/bilans :

- L'enseignement de complément démontre, outre la qualité de l'enseignement dispensé que c'est une excellente propédeutique pour les élèves envisageant d'intégrer les STAPS ou, au contraire, la révélation, pour beaucoup, qu'ils ne sont pas faits pour cette orientation.
- La fusion de l'option d'exploration/complément et de l'option facultative amènera de la confusion en septembre 2019 lors de l'entrée des élèves en première car certains auront vécu en seconde un enseignement optionnel type « enseignement d'exploration » et d'autres un enseignement type « option facultative ».
- Malheureusement, notre demande de création d'un enseignement de spécialité pour l'EPS orienté vers une sensibilisation aux métiers du sport n'a pas abouti.

Propositions :

Pour sortir de cette situation et en attendant de concevoir des propositions plus abouties, il serait possible d'envisager, *a minima*, deux mentions pour l'option EPS :

- ⇒ Une mention « EPS et sensibilisation aux métiers du sport » correspondant à l'enseignement d'exploration et de complément actuel

⇒ Une mention « Méthodologie de l'animation et de l'entraînement » dans deux PPSAD de nature différente sur la base de l'enseignement facultatif actuel.

⇒ Pour la mention « EPS et sensibilisation aux métiers du sport », concevoir des contenus mobilisant, comme elle le prévoit actuellement, des connaissances dans des domaines larges (sciences humaines, de la vie, de l'éducation, santé, évènementiel...). Une part importante d'analyse réflexive permet l'accès à l'abstraction nécessaire pour poursuivre des études longues. Notons que souvent les élèves ont à mobiliser et à construire des compétences liées à l'usage des TICE (élaboration de diaporamas, de vidéos, usage de tablette).

⇒ Pour la mention « Méthodologie de l'animation et de l'entraînement » concevoir des contenus plus ambitieux en lien avec des compétences liées au métier d'animateur sportif et favorisant l'accès à des formations courtes type BPJEPS en alternance, BTS métiers du sport (à créer), DEUST...

⇒ Dans ces deux mentions, un volume horaire de 4h en première et 4h en terminale serait nécessaire pour mettre en relation la pratique d'activités physiques et sportives avec un travail de réflexion sur les déterminants de l'action, sur la mobilisation de connaissances issues des champs scientifiques, sur les techniques d'animation et d'entraînement, etc.

6. Concernant le continuum Bac-3/Bac+3

Constats/bilans :

La rupture avec une pratique physique s'opère lors du passage à l'université. Même si les programmes d'EPS évoluent dans le sens d'une meilleure préparation des lycéens à une habitude de pratique, il y aura toujours cette fracture structurelle.

Propositions :

⇒ Affecter 2h d'EPS obligatoires aux sections de techniciens supérieurs (STS préparant au BTS) intégrés dans des lycées, comme les classes de préparation aux grandes écoles (CPGE), serait une réponse possible.

⇒ Proposer une EPS en post-bac qui valorise une démarche de projet avec l'étudiant qui contractualiserait ses choix d'activités, sa participation, ses objectifs. Et ceci pour répondre à l'objectif d'habitude de pratique, mais aussi aux besoins et attentes du plus grand nombre. Une organisation pédagogique souple, lui permettant de faire des choix variés, serait susceptible de favoriser davantage les progrès, le plaisir de pratiquer et, *in fine*, le désir de s'entretenir physiquement sur le long terme.

7. Concernant l'évaluation au baccalauréat

Constats/bilans :

- Certains contextes d'évaluation des compétences attendues de niveau 4 semblent assez éloignés de la réalité des capacités d'un certain nombre d'élèves. De plus, ces compétences tiennent peu compte de la diversité des conditions matérielles d'enseignement d'un établissement à l'autre.

- Le CCF fonctionne bien et les professeurs d'EPS y sont attachés semble-t-il parce qu'il revêt une dimension solennelle.

- Mais l'évaluation en CCF pilote tout l'enseignement de l'EPS au lycée et conduit aux effets pervers que l'on connaît bien : bachotage de l'épreuve, arrangements évaluatifs, reproduction de la forme de pratique pendant les 3 ans, monotonie des contenus, etc.

Propositions :

⇒ Proposer des référentiels moins fermés laissant une plus grande ouverture aux innovations pédagogiques.

⇒ Adapter l'évaluation à la réalité des lycéens et aux conditions de leur enseignement par des aménagements d'épreuves, comme cela était le cas pour le DNB dans les programmes collège de 2008, tout en garantissant une unité nationale.

⇒ Eviter que des ressources « sur lesquelles » l'enseignant n'a que peu d'impact dans les conditions de l'EPS ne viennent conditionner la note obtenue. Exemple : le demi-fond donne 14 points à la performance brute. Il faut prendre la mesure d'un passage de l'évaluation de la performance à l'évaluation de la compétence.

⇒ Pouvoir exprimer un même niveau de maîtrise à travers différents contextes, comme c'est déjà le cas actuellement pour l'évaluation de l'escalade qui autorise des montées en tête, en mouli-tête ou en moulinette. On pourrait tout à fait imaginer des dispositifs en sport collectifs, athlétisme, combat, etc.

⇒ Etablir des seuils d'acquisition des objets d'enseignement visés clairs et précis ainsi que des niveaux de maîtrise, définissant les contours des attendus de fin de cycle dans l'APSA.

⇒ Conserver le CCF en terminale avec co-évaluation, mais un CCF qui montre la voie d'une évaluation différenciée par des aménagements d'épreuves.

⇒ Prendre en compte les notes d'EPS de la classe de première pour l'obtention du baccalauréat afin d'impliquer les élèves sur les 2 années du cycle terminal et limiter « l'effet bac ».

⇒ Cette note pourrait être intégrée aux 10% du contrôle continu comptant pour le bac, les 30% restant étant dévolus à la note d'EPS au CCF.

⇒ Evaluer seulement 2 APSA sur 3 en première et 2 en terminale.

8. Concernant l'Association Sportive (AS)

Constats/bilans :

- L'AS renforce l'enseignement de l'EPS car elle participe au savoir s'entraîner en autonomie, à la participation des élèves dans son organisation et gestion et elle propose des cadres de pratique adaptés aux différences (handicap, niveaux de pratique), nonobstant les rapports étroits qu'elle entretient avec l'UNSS.

- L'AS contribue donc à prolonger les acquis et motivations des jeunes pour conduire et gérer un style de vie actif.

- Mais en lycée, elle a à faire face à de nombreuses difficultés qui nuisent à son fonctionnement : heures de cours le mercredi après-midi, créneaux de la pause méridienne réduit à 1h, voire parfois moins, concurrence avec d'autres structures sportives associatives, etc. Cela conduit à une baisse des effectifs qui est contraire à un objectif de pratique régulière.

Propositions :

Un établissement scolaire est un lieu de vie et d'enseignement. L'AS, comme les autres ateliers éducatifs, doit pouvoir trouver toute sa place dans la vie de l'établissement. Il est indispensable de valoriser l'Association Sportive par une reconnaissance institutionnelle de l'investissement des élèves. Il faudrait pour cela :

- ⇒ Donner la possibilité d'être évalué sur l'APSA pratiquée à l'AS du lycée pendant 3 ans et pouvant être comptabilisé comme une option EPS, type option facultative actuelle (référentiel niveau 5).
- ⇒ Permettre la validation des acquis dans les différents rôles investis au sein de l'association (Jeune officiel, coach, arbitre, organisateur, jeune reporter, vidéastes, membre du bureau...) à partir d'un référentiel commun ou un livret de compétences attesté par le chef d'établissement et /ou les directeurs Départementaux et régionaux UNSS permettant de faire le lien avec l'un des 4 champs de compétences attendues de Parcours sup pour entrer dans la filière STAPS.
- ⇒ Ou encore la possibilité d'intégrer des notes d'AS au contrôle continu de première et terminale pour des élèves y étant investi et obtenant des résultats significatifs.
- ⇒ Imposer de laisser le mercredi libre et inciter à élargir les pauses méridiennes.
- ⇒ Eviter la superposition des dates de championnats de France avec les épreuves officielles du Baccalauréat.

8. Pour conclure

Les délais extrêmement courts pour faire des propositions ne nous ont pas permis de faire figurer des exemples pour illustrer nos propos.

Nous restons toutefois mobilisés et disponibles pour d'autres rencontres éventuelles.

Le 4 juin 2018,

Pour le Conseil national,

François Lavie,
Président de l'AE-EPS

David Macal,
Secrétaire national